

Je suis devant vous aujourd'hui pour réitérer ma demande à tous les partis de supporter le projet de loi S-216 du Sénateur Eggleton sur une base humanitaire. Ce projet de loi a pour but d'amender la loi sur la faillite et l'insolvabilité pour faire des travailleurs en invalidité prolongée des créancier privilégiés

Ceci est d'une importance capitale pour tous les employés Canadiens invalides ou critiquement malades dont l'employeur offre des bénéfices d'invalidité de longue durée auto-gérés. Ces plans ne sont pas sécurés et leur protection disparaît lors d'une mise en faillite de l'employeur, le plan de bénéfices étant assuré par l'employeur seulement et non garanti par une compagnie d'assurance. C'est ce qui se passe aujourd'hui avec Nortel et bientôt probablement Can West et met à risque les travailleurs Canadiens les plus vulnérables, qui dépendent de ces revenus

pour survivre lorsqu'ils sont invalides ou critiquement malade. La réalité vécue en ce moment par les employés en invalidité Nortel qui ne sont pas des pensionnés et qui ne jouissent donc d'aucune protection est cauchemardesque. Notre survie est liée au projet de loi S-216.

Sans une action urgente maintenant, plusieurs d'entre nous mourront incapable de subvenir à leur besoin et d'autre se retrouveront à la rue.

Depuis la mise sous la protection de la faillite de Nortel , nous luttons pour préserver notre indépendance et notre existence. Depuis l'hiver dernier, ce groupe de gens a recherché des réponses et une solutions à notre situation en s'informant, manifestant, écrivant des lettres, téléphonant, donnant des entrevues à la Presse ou encore en assistant à des conférences comme celle-ci sans arrêt

puisque nous sommes devant une situation désespérée qui requiert une solution à court terme de toute urgence.

Tout ceci a eu pour effet de nous rendre encore plus malade, la surcharge de tâches est impossible à assumer pour des gens malades et pour la plupart rendus dysfonctionnels.

Pour ma part j'ai manqué une bonne partie de mes de mes rendez-vous médicaux car essayer de résoudre cette situation dans laquelle je me trouve consume toute mon énergie et beaucoup de mon temps. Je n'ai pas le choix, je ne veux pas mourir faute d'être en mesure de suvenir à mes besoins. Je suis de plus en plus fatiguée, je ne dors plus, et moi qui ai toujours résisté aux pires tempêtes, je sombre de plus en plus dans le désespoir.

J'ai eu plusieurs rencontre rapprochées

avec la mort dans les dernières années et jamais je n'ai été aussi effrayée que je le suis maintenant. Je suis une mère monoparentale qui a élevé un fils en y mettant le meilleur d'elle même pour qu'il soit heureux et ai une vie bien remplie. Mon fils est également malade alors jamais cela n'a été facile mais au moins il était heureux. Dans la dernière année, j'ai vu mon fils changer complètement et me quitter pour aller vivre ailleurs, ne pouvant plus supporter le stress engendré par cette situation sans issue ou il n'y a plus de certitude ni de sécurité. Ma famille n'existe plus, je n'ai plus de repères et aucun futur après Décembre 2010 vu l'entente de règlement de Nortel.

On se débarasse des employés invalides, plus de revenus après Décembre; peut-être quelques sous sur le dollar si il en reste dans quelques années quand il sera trop tard pour la plupart d'entre nous. Plus de protection

médicale et dentaire et une fraction minime de notre pension à 65 ans puisque Nortel cesse ses contributions. Même si mon espérance de vie me laisse croire que je n'atteindrai pas l'âge de la retraite, au moins mon fils en aurait bénéficié. Trop tard pour remédier à la situation, plus de possibilité de s'assurer ailleurs et la conversion est hors de prix pour moi. Aucune personne qui à sa charge une famille n'aurait mis en danger la survie de celle-ci en souscrivant à des assurances qui n'en sont pas; Nortel ne nous a pas donné de choix, on nous a vendu une sécurité et promis noir sur blanc de prendre soin de nous jusqu'à notre décès ou que l'on atteigne 65 ans si nous devenions critiqueusement malades ou invalides. Pourtant Nortel nous envoie à la rue le 30 Décembre 2010 si personne n'intervient pour stopper cette tragédie, qui s'est déjà produite dans le passé avec Eaton's et Massey Combines Corp et se reproduira encore et encore car Nortel a montré la voie à suivre à toutes les

compagnies qui ont des plans d'assurance semblable et qui sont en mesure de remplir leurs obligations comment se défaire de celles-ci lors de la mise sous la protection de la loi de la faillite.

Il y plus d'un millions de Canadiens assurés de la même façon et comme Nous ils ne le découvriront que trop tard car les compagnies ne divulge pas le fait que ces pseudo assurances ne sont pas garanties par une compagnie d'assurance et les documents laissent croire le contraire.

La solution est très simple, amender la loi sur les faillites pour faire des employés invalides des créanciers privilégiés comme le propose le projet de Loi S-216 du Sénateur Egggleton. On ne demande pas aux contribuables Canadiens de nous supporter, au contraire, cet amendement obligera les compagnies à honorer leur obligations avant d'

aller se placer sous la loi de la protection de la faillite, et fera en sorte que nous recevions les bénéfices requis pour survivre et conserver notre indépendance. Dans le cas de Nortel, ceci aurait dû être réglé il y a longtemps puisqu'au moment de la mise sous la protection de la faillite il y avait 1.8 Milliards de dollars de liquidités disponible mondialement.

Vous avez probablement entendu parler de l'entente de Règlement de Nortel approuvée par la Cour le 31 Mars et qui laisse croire que notre cas est réglé et que tout est pour le mieux. Ce n'est pas le cas; cette entente nous a été servie sous la menace de supprimer notre couverture médicale le 31 Mars.

Pour la continuation de 9 mois de couverture médicale, soit 7% de ce dont nous avons besoin pour survivre, notre remplacement de revenu, nos bénéfices médicaux et dentaires

diminueront de 70% à partir de 2011. On nous a confisqué nos droits de poursuite pour obtenir réparation, c'est-à-dire récupérer les fonds manquants alors que nous sommes victimes d'un abus de confiance dans notre Fiducie de soins de Santé et de Bien-être.

Cette entente amnistie les responsables de cet abus au détriment des invalides, nous condamnant à la pauvreté la plus abjecte jusqu'à la fin de nos jours.

De plus on congédie tous les employés invalides le 31 Décembre chose possible seulement à l'intérieur d'une entente car il serait illégal de congédier unilatéralement tous les invalides tant que la compagnie est en affaire au Canada. Bien que le juge admette que plusieurs d'entre nous ne seront pas capables de subvenir à nos besoins du à cette entente, il a quand même approuvé et même supprimé la clause qui nous donnait



une chance de récupérer nos pertes si la loi sur la faillite et l'insolvabilité était amendée dans le futur et ce à la demande des détenteurs de Bonds. Heureusement, le projet de Loi S-216 du Sénateur Eggleton possède une disposition transitoire qui permettra l'application des modifications à la loi d'une façon rétroactive.

La loi sur la faillite et l'insolvabilité nous traite présentement comme des créiteurs ordinaires. Dans une faillite qui comporte 6 milliards d'actifs globalement, Ces lois nous envoie à la queue des créiteurs ordinaires attendre les miettes pendant que les détenteur de Bonds ayant provoqué la faillite de Nortel pour obtenir le payment de l'assurance à laquelle ils ont souscrit, qui n'est payable que dans le cas de la faillite de Nortel, feront des profits. Eux qui possèdent des trillions en avoir, pour quelques points décimaux de plus sont prêts à mettre fin à ma vie et à celle de plus de

400 autres. Comment des institutions financières (telles que : Banque de Montreal, Bank of America, Banque Royale du Canada, CIBC, Citigroup/Citibank, Deutsche Bank, JP Morgan, Goldman Sachs, Merrill Lynch, TD Bank , Wells Fargo ) peuvent elles agir de la sorte sans se soucier du prix payé par les plus vulnérables de la société; combien de vies humaines seront perdues pour quelques sous de plus ?

Ces institutions financières possèdent le pouvoir d'induire les compagnies en faillite, pour leur profit.

Nortel n'est que la première; suite au jugement du 30 Mars de la cour Supérieure de l'Ontario, il est facile de supposer que si la loi n'est pas amendée, comme le propose le Projet de loi S-216. Ce sera le futur de bien des compagnies au Canada et le sort de bien des employés invalides. Il n'y a aucune raison valable pour ne pas agir

maintenant pour protéger les travailleurs invalides ou critiquement malades, si on fait de ce projet une loi maintenant, des vies seront épargnées et des Millions de dollars provenant des contribuables Canadiens également. Ce que nous demandons est seulement ce pour quoi nous avons payé et dont nous dépendons pour vivre et Nortel est en mesure de remplir ses obligations. De plus l'impact sur le cout du crédit au Canada n'est pas une inquiétude puisque déjà 34 des 54 pays sondés par l'OCDE et la Banque Mondiale ont déjà la Super Priorité ou le Statut de créancier privilégié pour les employés comme partie intégrante de leur lois sur la faillite et ils sont toujours compétitifs. De plus 12 pays, parmi eux l'Allemagne et le Royaume-Uni exigent le paiement d'une prime d'assurance par les Corporations pour financer leur programme d'assurance de revenu d'invalidité garanti. De plus au Royaume Uni si une compagnie n'as pas contribué suffisamment au fond

d'invalidité, créant un déficit et que cette dernière se place en faillite alors le gouvernement se chargera de renflouer le fond. Aux Etas-Unis bien que les employés ont le même statut qu'au Canada dans une faillite ils ont des recours légaux musclés qui leur permettent de récupérer leurs revenus, de plus ils jouissent d'un programme social d'invalidité qui apporte plus que le double du programme PPC d'invalidité.

La situation présente est telle que plusieurs d'entre nous mourront faute d'être capable d'obtenir les soins médicaux et les thérapies requises par leur état. Nous sommes incapable d'endurer plus longtemps cette injustice, notre appel au secours doit être entendu maintenant car déjà des décès sont provoqués par cette situation impossible. Nous sommes un petit nombre il est facile de se fermer les yeux sur notre situation,

pourtant nous sommes des travailleurs Canadiens qui ont fait de Nortel le joyaux de la haute technologie qu' elle était avant d'être détruite par ceux là même à qui on donne des bonus pendant qu'on assèche notre confiance et nous vole notre futur.

Notre Gouvernement a ratifié la Convention des nations unies pour les droits des personnes Invalides. Entente qui stipule que notre dignité doit être respectée et préservée, que nous avons droit à une participation entière à la société, que nos droits doivent être protégés, que nous avons droit à un niveau de vie adéquat.

Si une action immédiate pour amender la loi sur la faillite et l'insolvabilité n'est pas mise de l'avant comme proposé par le projet de Loi S-216 du Sénateur Eggleton, pour faire des employés invalides des créanciers privilégiés, alors le Canada aura tout comme Nortel brisé sa promesse et refusé de

faire ce qui est juste et équitables pour protéger les plus vulnérables de la société.

Il est temps d'agir maintenant pour nous et tous les travailleurs qui deviendront invalides ou critiquement malades dans le futur.

Nous sommes épuisés, effrayés et à bout de souffle, déjà quelques uns d'entre nous nous ont quittés; le stress vécu par des gens malades empire drastiquement leur situation, la maladie progresse et la volonté de vivre diminue quand tout ce qu'on peut voir devant soi est un grand trou noir qui nous aspire. Nous avons besoin de sécurité et de la promesse que l'on nous ne laissera pas tomber. Nous appelons à l'aide et nous devons être entendu avant qu'il ne soit trop tard.

J'invite tous les partis à supporter le projet de loi S-216 sur une base humanitaire plutôt

que partisane, déjà 4 partis nous ont signifié leur appui. On vous demande d'agir maintenant car vous avez le pouvoir de changer le cours des choses pour les plus vulnérables de la société. Ce projet de loi doit être traité d'urgence, c'est encore plus pressant maintenant vu les conséquences Négatives de l'entente servie par Nortel. Ne laisser pas le cas Nortel devenir une pratique d'affaire courante au Canada.